

33/6°) Approbation du contrat d'honoraires à passer avec la SOCOTEC (SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE DE LA CONSTRUCTION), pour l'étude du dossier et la surveillance des travaux de construction de la piscine du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le contrat d'honoraires à passer avec la SOCOTEC pour l'étude du dossier et la surveillance des travaux de construction de la piscine du Butor.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903, article 2 302/03, Budget 1970 (crédits reportés).

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
M. Denis le 25 juin 1970  
p. le Préfet  
le Secrétaire Général  
Liquid : M. Kestey  
Pour copie certifiée conforme  
le Directeur des Affaires  
Financières.  
Ch. Vergereau.